



L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Avenue du Gaud à MEYMAC, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascal MONTIGNY

Date de convocation : 20/10/25

Membres en exercice : 134

Présents : 89

Votants : 89

Pour : 89

Abstention : 0

Contre : 0

Référence DIEGE :

2025-11-14-04

Objet :

Budget annexe ICVE - Remboursement au budget principal par le budget annexe ICVE  
– Année 2025

Monsieur le Président propose de statuer, comme chaque année, sur la clé de répartition des charges supportées par le budget principal pour le compte du budget annexe ICVE au titre de l'exercice 2025 comme suit :

	Participation du Budget ICVE
<b>Dépenses de personnel :</b>	
Directeur	2,50%
Responsable comptabilité	2,50%
Comptables	2,50%
Ingénieur Service Transition Energétique	10%
Elu – Référent ICVE	10%
<b>Charges à caractère général</b> affectées aux ICVE	100%

Monsieur le Président précise que ces charges sont évaluées sur la base des exécutions budgétaires au 30 septembre 2025. Une régularisation sera effectuée en 2026 à la vue des dépenses réelles de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité :

1. APPROUVENT la proposition du Président sur la clé de répartition telle qu'elle est présentée ;
2. AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs correspondants à ces écritures.

Fait et délibéré à MEYMAC,  
Le 14/11/2025  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

